

raient ce que bon leur semblerait sans être obligés de rendre compte, etc., etc. Cette colère de M. Massé, qui m'avait jusque-là considéré comme un ami, m'a porté à croire qu'il avait déjà eu des ennuis à ce sujet ou qu'il craignait d'en avoir, et qu'en réalité il y avait quelque chose de vrai. J'ai de suite vu certains contracteurs de travaux en ciment et plusieurs m'ont avoué qu'ils avaient acheté leur ciment de M. Massé au Gouvernement pour un prix beaucoup moindre que le mien. Sur ce j'ai informé le Gouvernement fédéral de ce qui se passait ici, et nous avons échangé quelques lettres que je n'ai pas conservées à l'exception de celles ci-incluses. M. Cécil Doutré est venu faire une espèce d'enquête, car il a évité de m'interroger et d'interroger les contracteurs qui font emploi de ciment, bien qu'ils résident autour du chantier du Gouvernement. Quelques jours plus tard, M. Massé a été suspendu de ses fonctions, mais il a été réinstallé alors qu'il disait que s'il n'était pas réinstallé sous peu il dévoilerait des choses plus sérieuses contre certains employés restés en charge. Me basant sur ce que dessus énoncé et sur les renseignements que je me suis procurés, par la suite, je puis affirmer et j'affirme que certains clients ne m'auraient pas retiré leur patronage en l'été et l'automne 1910, s'ils n'avaient pu se procurer audit chantier du Gouvernement du ciment à un prix moindre que celui que je demandais pour le mien.

3°. J'affirme en outre que M. Alfred Désorcy, connu aussi sous le nom de frère Désorcy, journalier, de St. Joseph de Sorel, m'a déclaré positivement, alors qu'il était en 1910 employé du Gouvernement à Saint-Joseph de Sorel, travaillant sous les ordres de M. Lindsay, contremaître des journaliers, avoir, lui et sept autres journaliers comme lui, chargé deux chars de bon bois de charpente appartenant au Gouvernement et pris aux dits chantiers du Gouvernement, lesquels chars ont été ensuite accrochés à un engin et transportés à Sorel, chez M. Lindsay. Que cette déclaration de M. Désorcy est aussi celle d'une foule d'autres qui affirment le même fait que le Gouvernement a perdu la valeur de ces deux chars de bois.

4°. J'affirme encore que depuis le départ de M. Desbarats il y a un relâchement inconcevable au sujet de la discipline et du temps que les employés doivent donner au Gouvernement. Je sais que M. Massé a surveillé et conduit les travaux de réparation de sa maison, rue Augusta, à Sorel, et qu'il a passé là un temps considérable, alors qu'il aurait dû être aux chantiers du Gouvernement. Je sais également qu'il a fait la même chose en 1910 lorsqu'il a réparé son autre maison, située rue Ramsay, à Sorel. Je sais aussi qu'il s'occupe de fabrication de briques de ciment, coin des rues Augusta et Acadie, à Sorel, et qu'il était agent de plusieurs compagnies d'assurances, et que toutes ces occupations lui font perdre sur son temps de service un temps considérable. Je puis ajouter que plusieurs autres employés perdent aussi un temps considérable à des occupations personnelles et sur leur temps de service.

L'hon. M. BRODEUR: Je puis informer l'honorable député que, relativement à cette accusation de Sénécal contre Massé, nous l'avons sommé de donner ses preuves.

M. NANTEL.

Une correspondance a été échangée. Je puis produire la correspondance en cette Chambre. Sommé de prouver ces accusations, il n'a jamais été capable de le faire; nous avons fait une enquête et elle a prouvé le contraire.

M. NANTEL: Vous avez fait une enquête à huis clos, et cela n'est pas suffisant ni rassurant pour l'opinion publique.

Evidemment, à Sorel, on considère le Gouvernement comme une chose personnelle; ces gens-là se disent: C'est nous qui sommes le Gouvernement. Tous se servent un peu, et il ne faut pas être surpris si on a servi l'honorable député de Richelieu.

Encore une fois, ce n'est pas au député que l'on en veut. Le public voulait avoir une enquête sur toutes ces choses où le peuple serait représenté, et où il aurait le droit de se faire entendre. Je ne demande pas une enquête devant un comité de cette Chambre, parce que je suis convaincu que ce n'est pas le moyen d'avoir la vérité. Il y a trop d'esprit de parti; moi-même, j'admets la chose, j'ai peut-être l'esprit de parti trop développé.

La seule manière de rendre justice, serait une enquête par un commissaire royal qui examinerait tous ces faits-là. Une telle enquête donnerait une solution satisfaisante.

L'hon. M. BRODEUR: Dois-je comprendre que l'honorable député a lu tous les affidavit qu'il avait?

M. NANTEL: J'en ai lu plusieurs, je vais les mettre devant la Chambre; j'en aurai encore cinquante si c'est nécessaire, et je me ferai un plaisir de les mettre devant la Chambre.

M. D. A. LAFORTUNE (Montcalm) (texte): Monsieur l'Orateur, depuis que ce débat est commencé, nous assistons à un spectacle assez étrange. Je comprends que l'honorable député de Terrebonne a tiré certaines conclusions de la preuve qui a été soumise; mais ce que je ne comprends pas, ce sont les autres honorables députés de la gauche qui l'ont précédé, parce qu'ils ne s'accordent pas avec lui. Avant d'entrer en matière, je me permettrai de lire les conclusions de la minorité, afin de voir si ces mesures ont concouru dans ce que vient de dire l'honorable député de Terrebonne.

L'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk) a lu le rapport conjointement avec l'honorable député de Hamilton-est (M. Barker) dit: Nous concluons de plus que ledit Adélar Lancôt, par les actes et procédés ci-dessus, a enfreint l'indépendance du Parlement".

Que peuvent dire les honorables députés qui ont signé ce rapport, en face de ce que vient de déclarer le député de Terrebonne; lui qui vient de dire que l'indé-